

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1903**

commune (s) :

objet : Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1903**

objet :	<b>Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1258 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de services de papeterie administrative en imprimerie pour les services communautaires. Ce marché à bons de commande a été notifié sous le n° 09428609 le 26 novembre 2009 à l'entreprise Berthoud pour un montant global minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT maximum, soit 71 760 € TTC minimum et 287 040 € TTC maximum.

Par courrier du 19 avril 2010, le titulaire du marché a alerté la Communauté urbaine sur une hausse importante des cours de la pâte à papier qui allait le conduire à solliciter une réévaluation des prix unitaires du marché.

Pour analyser cette demande, nous avons effectué des recherches afin de vérifier l'argumentaire développé.

Il est ressorti de cette recherche qu'aussi bien dans la presse spécialisée que dans la presse économique, cette hausse est confirmée et que les perspectives pour les mois à venir ne sont pas à la baisse.

Cette hausse des prix est également confortée par l'évolution des indices et notamment l'indice Insee - pâte à papier - CPF 17.11 - marché français - prix départ d'usine - identifiant FMOD 1711000005M. La valeur de référence des prix du marché est celle du mois de juillet 2009, indice 88,3, le dernier indice publié à ce jour est celui de juin 2010 : 129,7 soit une évolution de + 46,9 %.

Compte tenu de ce contexte, le titulaire du marché a informé la Communauté urbaine qu'il ne serait bientôt plus en mesure de poursuivre l'exécution des prestations, objet du marché sur la base des prix initiaux remis.

Les circonstances de cette évolution des prix ne lui étant pas imputables et cette évolution n'étant pas prévisible, il est proposé d'accepter cette demande et le bordereau de prix unitaires ajustés proposé par le titulaire.

L'impact financier est difficilement mesurable. S'agissant d'un marché à bons de commande avec un montant maximum, si l'augmentation des prix conduit à atteindre ce montant maximum avant la fin de validité du marché, il sera résilié et une nouvelle consultation sera lancée.

Cet avenant n° 1 concerne donc le nouveau bordereau des prix présenté par le titulaire.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 09428609 conclu avec l'entreprise Berthoud pour des services de papeterie administrative en imprimerie pour les services communautaires.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2010 et suivants - compte 623 710.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**